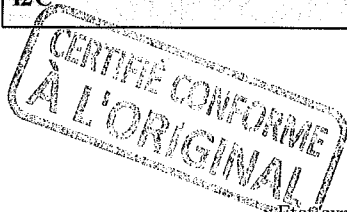


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHERBOURG - 5001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/04/2026 - 892 - 2024 B 00005 - 983 106 816 - AB BATIMENT



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	673	16	657	
	Autres immobilisations corporelles	12 001	1 290	10 711	11 911
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		12 674	1 307	11 368	11 911
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				1 078
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	537		537	10 703
	Autres créances	472		472	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	36 427		36 427	13 672
	Total de l'actif circulant (IV)	37 436		37 436	25 454
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	50 111	1 307	48 804	37 365

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

A.B



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves	5 790	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	4 027	5 890
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	10 918	6 890
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions			
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	20 498	19 648
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 192	8 925
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 790	862
	Dettes fiscales et sociales	6 407	1 040
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	37 886	30 474
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	48 804	37 365
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 027,26	5 890,32
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		35 694	21 550
(2) Dont emprunts participatifs			

A.B

AB BATIMENT
Société à Action Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Village la Bauquerie
50690 COUVILLE

983 106 816 RCS CHERBOURG

RECUE:
20 AVR. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CHERBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures.

Les associés de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

L'assemblée est présidée par BONTE Aurélien, en qualité de président.

Les actionnaires présents ou régulièrement représentés, représentent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire des comptes annuels clos le 31/12/2025 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats
- Rapport spécial de la gérance des conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

A.B

Puis lecture est donnée du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première décision - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître un bénéfice d'un montant de 4 027 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision - Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des bénéfices de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 4 027 euros, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- dotation aux autres réserves : 4 027 euros,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Distribution des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision - Constatation des conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.B

Quatrième décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les actionnaires représentés.

BONTE Aurélien



A.B